



Un ridicule +0,5%...

La Direction vous présente ses meilleurs vœux 2022...

Pour cette 2ème réunion de Négociation Annuelle Obligatoire (NAO), la Direction s'entête à retenir un indicateur d'inflation de 1,55 % alors que **l'inflation officielle INSEE est de 2,8%**, seule inflation réellement vécue par nos concitoyens et donc par les salariés ASF. D'après les prévisions économiques, ce contexte inflationniste devrait perdurer en 2022. C'est donc avec ces paramètres que la CFDT a adressé le 10 janvier à la DRH un courrier listant des revendications précises et raisonnables (cf <https://www.cfdt-asf.com/nao-2022-les-revendications-de-la-cfdt/>).

L'enveloppe proposée est une provocation envers les salariés qui ont beaucoup donné pendant cette crise. Pire, la DRH, au mépris des conventions, innove en distribuant 75% de l'enveloppe en Augmentation Individuelle (AI) laissant ainsi 25% en Augmentation Générale (AG) soit suivant les catégories **0,5% ou RIEN pour les salariés qui ne bénéficieraient pas d'AI**.

Catégories professionnelles	Répartition des augmentations	
	Générales	Individuelles
OEMQ (Ouvriers, Exécution & Maîtrise de Qualification)	0,50%	1,50%
ME (Maîtrise d'Encadrement) & Cadres I,J,K,L	RIEN	1,50%

- Quelques demandes CFDT ont été partiellement reprises notamment un seuil minimum d'AI quand elle est distribuée, ainsi qu'un forfait de 30 € pour les salariés de moins de 30 ans et/ou moins de 5 ans d'ancienneté. Pour cette dernière mesure, nous demandions cependant qu'elle soit intégrée dans une enveloppe supplémentaire en marge de l'enveloppe d'AG que nous avons espéré décente. **L'entreprise a bien compris qu'il y avait un problème de rémunération avec les derniers embauchés** auxquels il a déjà été refusé de bénéficier d'un certain nombre d'avantages. Sans vergogne, elle voudrait combler ce retard en puisant sur les AG des autres salariés.
- Refus catégorique de consacrer une enveloppe d'augmentation supplémentaire dédiée au rattrapage des écarts de salaires entre les femmes et les hommes. **La DRH estime qu'il n'y a pas d'écart de rémunération F/H chez ASF et que donc cette enveloppe n'a pas lieu d'être.**
- Rien non plus sur la table sur les primes d'éloignement...pour la DRH ce n'est pas le lieu pour les négocier !

Après 2 années consécutives sans accord et des échecs historiques sur la QVT et la diversité, la direction s'enlise dans son comportement méprisant en proposant des enveloppes inacceptables. Vu le contexte inflationniste de 2021 et 2022, et l'excellente santé économique de l'entreprise qui dégagera cette année encore des bénéfices enviables, il est inconcevable pour la CFDT que les salariés ASF ne puissent bénéficier que de 0,50% d'augmentation, voire +0 % pour la ME et les cadres.

La dernière réunion de négociation du 31 janvier sera donc décisive.



Nous contacter

Pour affichage, le 21 janvier 2022



Cfdt-asf.com